

À partir d'octobre 2024, Boucle Nord de Seine, votre intercommunalité compétente pour la gestion de vos déchets, viendra mettre la touche finale au dispositif de traitement de vos biodéchets mis en place depuis 2018, complétant ainsi ses actions en faveur de la réduction des déchets et d'une meilleure valorisation.

Ainsi, plus de 500 points d'apport volontaire seront déployés pour permettre à chacun d'y déposer ses déchets alimentaires en toute simplicité, près de chez soi.

Bien entendu, en complément de ce nouveau dispositif, la distribution des composteurs et des lombricomposteurs se poursuit sur l'ensemble du territoire et continuera à être massivement proposée, notamment pour les quartiers pavillonnaires de nos communes.

Sachez qu'aujourd'hui, nos poubelles pourraient être allégées de près d'un tiers !

Des bioseaux sont à votre disposition gratuitement dans vos communes pour vous permettre, dès votre cuisine, de stocker vos déchets alimentaires, et ainsi de les amener facilement au point d'apport volontaire ou au composteur.

Nous souhaitons que le présent guide vous accompagne dans la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

Merci à tous !

## Questions Fréquentes

### Puis-je mettre un sac dans mon bioseau ?

Pour faciliter la valorisation de vos biodéchets, merci de ne pas utiliser de sac, même s'il est biodégradable ou en papier.

### À quelle fréquence faut-il vider mon bioseau dans les abris-bacs ?

Il est recommandé de vider votre bioseau tous les 2 à 3 jours afin d'éviter les mauvaises odeurs.

### Comment limiter les odeurs et entretenir mon bioseau ?

Placez une feuille de papier journal ou d'essuie-tout au fond pour absorber l'humidité et nettoyez votre bioseau régulièrement avec de l'eau chaude et du vinaigre blanc.

### Que faire si mon bioseau est cassé ?

Si le couvercle ou la poignée de votre bioseau est cassé, vous pouvez dans un premier temps tenter de le réparer ou de remplacer ces pièces. Sinon, vous pouvez contacter votre commune pour faire une nouvelle demande de bioseau.

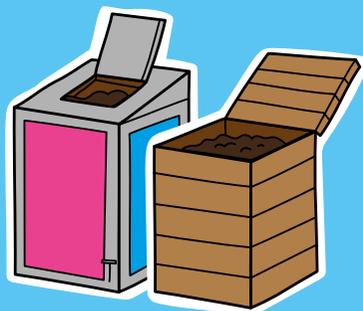
## Guide du tri

# Les déchets alimentaires



# Comment trier vos déchets alimentaires ?

Dans les composteurs et les points d'apport volontaire



Le marc de café, les sachets de thé



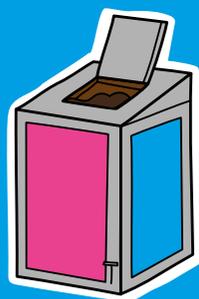
Les produits alimentaires périmés sans emballage



Les épluchures de fruits et légumes



Et en plus, dans les points d'apport volontaire



Os, carcasses, arêtes et coquilles de fruits de mer



Produits laitiers périmés sans emballage



Coquilles d'œufs



## Les déchets alimentaires à Clichy-la-Garenne

L'EPT Boucle Nord de Seine et la ville de Clichy-la-Garenne mettent à votre disposition un bioseau pour trier vos déchets alimentaires. Vous pouvez le vider régulièrement dans les points d'apport volontaire à votre disposition, ou bien dans votre composteur ou lombricomposteur.

### Comment obtenir votre bioseau ?



Les bioseaux seront distribués, sur présentation d'un justificatif de domicile :

- ▶ Aux services techniques de Clichy-la-Garenne (51, rue Pierre).
- ▶ À partir du 14 octobre 2024, une fois par mois, à jour et heure fixes, annoncés au préalable dans le Clichy Actus et sur le site internet de la ville.

### Où vider votre bioseau ?



#### 1. Dans les points d'apport volontaire proches de chez vous :

Retrouvez la carte interactive



#### 2. À la maison : commandez votre composteur ou lombricomposteur

Vous êtes en maison ou en appartement ? Deux solutions...

- ▶ Un composteur individuel ou collectif (au pied de votre immeuble si vous êtes nombreux à vouloir participer).
- ▶ Un lombricomposteur à utiliser en intérieur.

Marche à suivre :

- ▶ Effectuez votre demande en ligne sur le site de la mairie.
- ▶ Indiquez votre adresse, numéro de téléphone et le matériel souhaité parmi :



- ▶ Lombricomposteur Mini Worms (L 50cm x l 30cm x h 63cm).
- ▶ Lombricomposteur City Worms (L 40cm L x l 40cm x h 73cm).
- ▶ Composteur de pleine terre (280 Litres).
- ▶ Composteur de pleine terre (600 Litres).



- ▶ Déposez un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- ▶ Une liste d'attente permettra d'attribuer les composteurs en fonction des stocks disponibles. Une charte d'engagement du compostage vous sera également remise lorsque vous récupérerez votre matériel.

L'EPT Boucle Nord de Seine fournit gratuitement ce matériel ainsi qu'un accompagnement personnalisé par un maître composteur.

